



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0737

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à l'association Cluster Lumière pour la réalisation de son plan d'actions 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0737

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Cluster Lumière pour la réalisation de son plan d'actions 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et ses partenaires économiques souhaitent faire de l'agglomération lyonnaise une référence européenne en matière de Cleantech (technologies propres) d'ici cinq ans et conduit une politique de développement économique construite autour de 3 axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs phares que sont la chimie et le transport urbain,
- agir concrètement en faisant de l'agglomération le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,
- transformer l'image actuelle de l'agglomération en matière d'environnement, en misant sur les complémentarités possibles entre les niches de compétences concernées (air, bruit, sols, éclairage) et les secteurs historiques (chimie, transport) pour un environnement de meilleure qualité et ainsi mettre l'industrie au service de la qualité de vie en ville.

Le Cluster Lumière, premier en France autour de la filière de l'éclairage, a pour vocation de fédérer les savoir-faire de la filière éclairage de Lyon et de la région Rhône-Alpes. Dans un contexte de marché marqué par les économies d'énergie et par les opportunités offertes par une technologie innovante, la diode électroluminescente, le Cluster s'appuie sur une filière de l'éclairage complète et dynamique, et sur la notoriété de Lyon dans le domaine de l'éclairage.

Les enjeux du secteur de l'éclairage

L'éclairage représente environ 10 % de la consommation électrique en France. Des économies substantielles peuvent être réalisées dans ce domaine. Selon un scénario présenté en 2007 au Sustainable Energy Forum d'Amsterdam, des économies de 40 % sont possibles à un horizon de 10 ans. Les efforts d'innovation du secteur sont importants, avec la mise en œuvre sur le marché de solutions d'éclairage efficaces énergétiquement. En outre, les opportunités induites par les nouvelles applications liées au développement de la technologie LED (Light Emetting Diode) ou diode électroluminescente, représentent un enjeu économique majeur. Ceci dans un contexte de forte compétition mondiale pour maîtriser ce nouveau marché.

L'éclairage en Rhône-Alpes : une filière complète et dynamique

En Rhône-Alpes, la filière éclairage représente plus de 300 entreprises, soit près de 10 000 emplois, qui couvrent toute la chaîne de valeur : fabricants, ingénieristes, bureaux d'étude, distributeurs, sociétés de service, avec des grands groupes comme Schneider Electric, Philips France, Siemens et des PMI (petites et moyennes industries). Elle s'appuie sur un pôle de recherche avec des laboratoires scientifiques et techniques publics et privés tels l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), etc., et des centres de formation reconnus.

Le rayonnement de Lyon ville Lumière

Lyon et son agglomération disposent d'une image et d'une notoriété reconnue au niveau international dans le domaine de l'éclairage. La Fête des Lumières ou encore la mise en œuvre d'un plan lumière dans la ville qui s'appuie sur l'excellence des compétences lyonnaises dans le domaine de la conception lumière et de l'éclairage urbain en constituent des vitrines. Par ailleurs, Lyon accueille chaque année Lumiville, le salon international de l'éclairage public, de l'éclairage extérieur et de la mise en lumière et assure également la présidence du réseau des villes Lumière Européenne LUCI - qui compte plus de 50 villes parmi ses membres.

Le présentation du cluster Lumière, objectifs et plan d'actions 2009

Le cluster Lumière, association loi 1901, a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative :

- de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- des entreprises Philips et Comptoir Lyonnais d'électricité (SONEPAR),
- de l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE),
- de CDO (organisateur du salon Lumiville).

En février 2009, il compte 55 adhérents.

Le cluster Lumière a pour objectifs :

- d'accélérer le développement de solutions d'éclairage innovantes et éco-performantes et en particulier la technologie Led,
- de renforcer la compétitivité et le développement du tissu économique régional, par la création de réseaux d'entreprises et partenariats locaux, nationaux et internationaux,
- de promouvoir à l'international la filière et les entreprises de Rhône-Alpes.

Le programme d'actions 2009 s'articule autour de 3 volets

1° - le volet innovation

- suivi de projets de recherche et développement (R&D) rapprochant des PMI, les grandes entreprises et les laboratoires sur des programmes d'innovation et d'industrialisation de technologies, produits et procédés définis autour de sept grandes thématiques prioritaires,
- 15 projets sont actuellement suivis par le cluster Lumière. Certains de ces projets sont labellisés dans le cadre de pôle de compétitivité du territoire (exemple Tenerdis, Axelera),
- objectifs en 2009 : émergence de 6 projets de R&D,
- développement de projets d'expérimentation et de démonstration entre PME et laboratoires sur des sites publics pour valoriser en grandeur nature les savoir-faire des entreprises du cluster (ex : Shanghai 2010),
- objectifs en 2009 : émergence de 5 projets de démonstration,
- réflexion sur la mise en oeuvre d'une plateforme de mutualisation de moyens d'essai et de contrôle dans l'éclairage,
- organisation d'un programme de conférences destinées à informer les industriels de la filière des nouvelles techniques et technologies (6 conférences en 2009 avec une quarantaine de participants) et de think tanks, instances de réflexion et de créativité du cluster Lumière (5 réunions prévues en 2009).

2° - le volet promotion

- mise en place de d'outils de communication : réalisation d'un site Internet, newsletter mensuelle, etc.,
- organisation d'une semaine de l'innovation dans l'éclairage à Lyon à l'occasion du salon Lumiville (26-28 mai 2009) avec la mise en oeuvre d'une bourse de partenariats technologiques et commerciaux, de trois conférences techniques et d'un espace de promotion des technologies innovantes de l'éclairage, du cluster et de ses entreprises adhérentes.

3° - le volet compétitivité

- réalisation d'une étude économique concurrentielle sur la filière,
- organisation de 5 soirées thématiques du cluster Lumière dans l'objectif de développer l'activité en réseau : la première réunion a rassemblé en janvier 2009 environ 75 participants,
- organisation d'une mission de prospection à Shanghai dans le cadre de l'Exposition universelle 2010 (une dizaine d'entreprises participantes).

Le budget prévisionnel 2009

Le soutien de la Communauté urbaine au programme d'actions 2009 du cluster Lumière s'inscrit en cohérence avec la politique dédiée au Cleantech.

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 € pour accompagner le programme d'actions 2009 du cluster Lumière.

Dépenses prévisionnelles	Montant
ressources humaines	30 000 €
frais de fonctionnement	13 500 €
action promotion	55 000 €
action innovation	25 000 €
action compétitivité	17 500 €
total	141 000 €

Plan de financement prévisionnel	Montant
communauté urbaine de Lyon	30 000 €
chambre du commerce et de l'industrie de Rhône-Alpes	20 000 €
cotisations	91 000 €
total	141 000 €

La valorisation temps des partenaires est estimée à 262 000 €.

L'évaluation du cluster Lumière portera en 2009 sur :

- le nombre de nouveaux projets de R&D (6 projets) et de démonstration (5 projets),
- l'augmentation du nombre d'entreprises adhérentes (plus de 20 nouveaux adhérents),
- le nombre d'entreprises présentes aux conférences technologiques (une quarantaine de participants à chaque conférence) et aux soirées de réseau organisées par le cluster (une soixantaine de participants) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Cluster Lumière et notamment le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec l'association Cluster Lumière précisant les modalités de versement suivantes : 80 %, soit 24 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention à l'association Cluster Lumière et un deuxième versement de 20 %, soit 6 000 €, sur demande de l'association Cluster Lumière et sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation et d'un bilan financier des actions.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1576 selon la répartition suivante : 80 % en 2009, soit 24 000 € et 20 % en 2010, soit 6 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.